



COMMISSION FEDERALE DES COMPETITIONS



Comité Directeur du 1^{er} et 2 juin

CHAMPIONS DE FRANCE SENIORS

DIVISION	LR	CD	STRUCTURE
LFB	08	18	BOURGES BASKET
LF2	07	29	LANDERNEAU BRETAGNE BASKET
NF1	18	50	UNION SPORTIVE LA GLACERIE
NF2	11	59	CO TRITH BASKET PORTE DU HAINAUT

DIVISION	LR	CD	STRUCTURE
NM1	02	67	GRIES O
NM2	07	35	AUORE DE VITRE BASKET BRETAGNE

CHAMPIONS DE FRANCE JEUNES

DIVISION	LR	CD	STRUCTURE
ESPOIRS LFB/LF2	16	69	FC LYON ASVEL FEMININ
NF U15 ELITE A	19	77	MARNE-LA-VALLEE BASKET VAL MAUBUEE
NF U15 ELITE B	04	44	IE-CTC NANTES ERDRE CARQUEFOU BASKET
NF U18 ELITE A	16	69	FC LYON ASVEL FEMININ
NF U18 ELITE B	23	65	TARBES GESPE BIGORRE

DIVISION	LR	CD	STRUCTURE
ESPOIRS	04	49	CHOLET BASKET
NM U15 ELITE A	19	92	JSF NANTERRE
NM U15 ELITE B	21	86	UNION POITIERS BASKET 86
NM U18 ELITE A	04	49	CHOLET BASKET
NM U18 ELITE B	19	92	LEVALLOIS SPORTING CLUB BASKET

COUPES ET TROPHEES

DIVISION	LR	CD	STRUCTURE
CDF JOE JAUNAY	08	18	BOURGES BASKET
CDF U17 F	18	14	USO MONDEVILLE BASKET
TCFSF	01	38	BC LA TRONCHE MEYLAN

DIVISION	LR	CD	STRUCTURE
CDF ROBERT BUSNEL	02	67	STRASBOURG IG BASKET
CDF U17 M	16	01	JL BOURG
TCFSM	23	31	TOULOUSE BASKET CLUB
TROPHEE DU FUTUR	04	49	CHOLET BASKET



FORMULE COUPE DE FRANCE ROBERT BUSNEL (SAISON 2018-2019)



COUPE DE FRANCE ROBERT BUSNEL



Tours	Nombre d'équipes	Equipes concernées
Finale	2 équipes	2 équipes qualifiées du tour précédent
1/2	4 équipes	4 équipes qualifiées du tour précédent
1/4	8 équipes	8 équipes qualifiées du tour précédent
1/8	16 équipes	7 équipes de Jeep® ÉLITE participant aux compétitions européennes 9 équipes qualifiées du tour précédent
1/16	18 équipes	18 équipes qualifiées du tour précédent
1/32	36 équipes	11 équipes de Jeep® ÉLITE 25 équipes qualifiées du tour précédent
1/64	50 équipes	18 équipes de PRO B 27 équipes de NM1 (hors CFBB) 5 équipes du TCSM N-1 : • Vainqueur • Finaliste • ½ Finaliste éliminé par le vainqueur • Ainsi de suite (selon les montées en NM1)



MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES CFC 2018-2019



REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

Article	2017-2018	2018-2019
Article 2 – Les Joueurs 2.2 Vérification des licences	<i>En cas d'absence de licence, le joueur et/ou l'entraîneur doit présenter une pièce d'identité pour pouvoir participer à la rencontre.</i>	La règle évolue pour donner la possibilité de présenter sa licence et/ou sa pièce d'identité sur support numérique.
Annexe 3 – Compétences des Commissions Compétitions	<i>Type de licence non-autorisé pour un entraîneur/entraîneur adjoint → Dossier disciplinaire</i>	Type de licence non-autorisé pour un entraîneur/entraîneur adjoint → Sanction graduée - 1 ^{ère} infraction : 200 € (par manquement constatée sur la Feuille de Marque) constatée et notifiée par la Commission Fédérale des Compétitions - 2 ^{ème} infraction et infractions suivantes pour l'équipe : ouverture d'un dossier disciplinaire

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

Article	2017-2018	2018-2019
Articles 1-2-3 du RSP Coupe de France U17M et U17F	<i>Coupe de France U17M et U17F</i>	Evolution de la catégorie de pratique U17F vers U18F (validation du Comité Directeur du 30 et 31 mars 2018) → Coupe de France U17M (catégories d'âge U16 et U17) et U18F (catégories d'âge U16, U17 et U18)
RSP Championnats de France (LF2, NF1, NF2, NF3, Espoirs LFB/LF2) – Obligations Sportives	<i>2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13); OU 1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</i>	Evolution de la catégorie de pratique U17F vers U18F (validation du Comité Directeur du 30 et 31 mars 2018) → Supprimer U17
Article 1 du RSP NF1 Relégation en NF2	<i>Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF2 pour la saison suivante. Si l'équipe du CFBB ou l'équipe Espoir LFB se trouvent en situation de relégation en NF2 pour la saison suivante, l'équipe classée 10^{ème} de leur poule à l'issue de la phase 1 sera reléguée, en lieu et place de cette (ces) équipe(s), en NF2 pour la saison suivante.</i>	Souhait de revoir la formulation : le principe demeure → Les 2 dernières équipes de chaque poule à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF2 pour la saison suivante, hors CFBB et équipe Espoir LFB qui ne peuvent pas descendre.
Article 1 du RSP NF2 Relégation en NF3	<i>Les équipes Fédérales classées 11^{ème} et 12^{ème} (ou éventuellement 10^{ème} et/ou 9^{ème} et/ou 8^{ème} selon le classement des équipes Espoirs LFB ou de l'équipe Espoir LF2) dans chacune des poules à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF3 pour la saison suivante.</i>	Souhait de revoir la formulation : le principe demeure → Les 2 dernières équipes de chaque poule à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF3 pour la saison suivante, hors équipes Espoirs LFB/LF2 qui ne peuvent pas descendre.

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS NM1

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite										
	Vert	Sans limite										
	Jaune	3	OU	2	OU	2	OU	1	OU	1		1
	Orange	0		0		1		1		0		2
	Rouge	0		1		0		1		2		0

Harmonisation des règles avec les autres divisions et limitation à 2 joueurs JNFL maximum

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite			
	Vert	Sans limite			
	Jaune	2	OU	1	
	Orange	0		1	

- 2 joueurs ressortissant d'un pays avec un accord particulier avec l'UE ne répondant pas aux critères de formation locale
OU
- 1 joueur ressortissant d'un pays avec un accord particulier avec l'UE ne répondant pas aux critères de formation locale + 1 joueur ressortissant d'un pays sans accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale



FORMULE NATIONALE MASCULINE U18 ELITE (SAISON 2018-2019)



FORMULE

Lors du Bureau Fédéral du 11 mai 2018, il a été décidé de passer à 60 équipes en Nationale Masculine U18 Elite pour la saison 2018-2019.

Clubs Concernés	1 ^{ère} Phase: Sept à Décembre	2 ^{ème} phase: Janvier à Avril	Phases Finales : Mai
Clubs de Jeep® Élite + CFBB + Clubs de Pro B avec Centre de Formation agréé + Autres Clubs de Pro B et/ou Clubs Fédéraux	10 rencontres 10 poules de 6 Les équipes classées 1 à 2 de chaque poule ainsi que les 4 meilleures équipes au ranking fédéral classées 3 ^{ème} de la phase 1 accèdent au GROUPE A pour la 2 ^{ème} phase. Les équipes classées 4 à 6 de chaque poule ainsi que les 6 moins bonnes équipes au ranking fédéral classées 3 ^{ème} de la phase 1 accèdent au GROUPE B pour la 2 ^{ème} phase.	<u>GROUPE A avec 24 équipes</u> 10 rencontres 4 poules de 6	<u>Finale à Quatre</u> Les équipes classées 1 de chaque poule du groupe A disputent la Finale à Quatre.
		<u>GROUPE B avec 36 équipes</u> 10 rencontres 6 poules de 6	<u>Phase 3</u> Les équipes classées 1 de chaque poule du groupe B se rencontrent sur un week-end, sous forme de deux tournois à trois équipes. <u>Finale à Quatre</u> Les équipes classées 1 et 2 de chaque tournoi à trois équipes disputent la Finale à Quatre.

FINALE A QUATRE - GROUPE A

Formule identique à la saison 2017-2018

Les équipes classées 1 de chaque poule du Groupe A à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre. Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :

- 1/2 finale n° 1 : Le samedi à 17 h 15
- 1/2 finale n° 2 : Le samedi à 20 h 00

Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des 1/2 Finales.

- Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
- Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

PHASE 3 ET FINALE A QUATRE - GROUPE B (1/2)

Phase 3

Les équipes classées 1 de chaque poule du Groupe B à l'issue de la phase 2 se rencontrent sur un week-end, sur deux sites géographiques choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.

Chaque tournoi se déroule de la manière suivante :

- 1^{ère} rencontre : les deux équipes sont désignées par tirage au sort (samedi à 20 h00) ;
- 2^{ème} rencontre : la 3^{ème} équipe joue contre le perdant de la 1^{ère} rencontre (dimanche à 10 h 30) ;
- 3^{ème} rencontre : le vainqueur de la 1^{ère} rencontre joue contre la 3^{ème} équipe (dimanche à 15 h 30).

PHASE 3 ET FINALE A QUATRE - GROUPE B

(2/2)

Finale à Quatre

Les équipes classées 1 et 2 de chaque tournoi à l'issue de la phase 3 disputent une Finale à Quatre. Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :

- 1/2 finale n° 1 : Le samedi à 17 h 15
- 1/2 finale n° 2 : Le samedi à 20 h 00

Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des 1/2 Finales.

- Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
- Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

CALENDRIER

Fin de la phase 2 en Championnats de France Jeunes : le dimanche 14 avril 2019 (date identique à la version du calendrier général validé lors du Bureau Fédéral du 11 mai 2017).

Phase 3 NM U18 Elite Groupe B : le week-end du 27 et 28 avril 2019.

Finales à Quatre en Championnats de France Jeunes : le week-end du 4 et 5 mai 2019 (week-end identique à la version du calendrier général validé lors du Bureau Fédéral du 11 mai 2017).



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com